

P R O C È S - V E R B A L

Procès-verbal de la première rencontre du comité de vigilance du lieu d'enfouissement sanitaire de Saint-Étienne-des-Grès de l'année 2011, tenue à la Régie de gestion des matières résiduelles de la Mauricie, 400, boul. de la Gabelle, entrée # 2, Saint-Étienne-des-Grès, le 4 mai 2011 à 18 h.

- Sont présents : M. Robert Landry – Maire de Saint-Étienne-des-Grès
M. Réal Pellerin – Citoyen
M. Daniel Pépin – Régie de gestion des matières résiduelles de la Mauricie
M. Patrick Simard – Conseil régional de l'environnement Mauricie
M. André Garant – MRC Maskinongé
- Observateurs : Mme Sylvie Gamache – Régie de gestion des matières résiduelles de la Mauricie
M. Stéphane Comtois – Régie de gestion des matières résiduelles de la Mauricie
- Sont absents : M. Jean-Yves Guimond – Collecte Pro
M. Pierre Milette – Citoyen

1. MOT DE BIENVENUE ET VÉRIFICATION DU QUORUM

En l'absence du président du comité, le secrétaire, M. Patrick Simard, assure la présidence de la rencontre. Formant quorum, M. Simard, souhaite la bienvenue aux membres du comité de vigilance et les remercie de leur présence.

2. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

M. Simard fait la lecture à voix haute de l'ordre du jour.

Il est proposé par M. Robert Landry et appuyé par M. André Garant d'adopter l'ordre du jour proposé en laissant le varia ouvert.

Adoptée à l'unanimité.

L'ordre du jour se lit comme suit :

- 1. Mot de bienvenue et vérification du quorum;*
- 2. Lecture et adoption de l'ordre du jour;*
- 3. Visite du lieu d'enfouissement technique de Saint-Étienne-des-Grès;*
- 4. Lecture et adoption du procès-verbal de la rencontre du 5 octobre 2010;*

5. *Suivi du procès-verbal du 5 octobre 2010;*
6. *Dossier des odeurs;*
7. *Suivi de l'arrivée des matières résiduelles au lieu d'enfouissement technique de Saint-Étienne-des-Grès;*
8. *Suivi environnemental du lieu d'enfouissement technique de Saint-Étienne-des-Grès;*
9. *Varia;*
10. *Date et lieu de la prochaine réunion;*
11. *Levée de la réunion.*

3. VISITE DU LIEU D'ENFOUISSEMENT TECHNIQUE DE SAINT-ÉTIENNE-DES-GRÈS

Guidé par M. Stéphane Comtois, directeur infrastructures et opérations de la Régie de gestion des matières résiduelles de la Mauricie, les membres du Comité de vigilance font le tour du lieu d'enfouissement à bord de l'autobus réservé pour l'occasion. M. Comtois explique les principaux équipements et les principales opérations reliés à la gestion du lieu d'enfouissement et répond aux questions des membres.

4. LECTURE ET ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA RENCONTRE DU 5 OCTOBRE 2010

M. Simard invite les membres à prendre connaissance du procès-verbal de la rencontre 5 octobre 2010 et à lui faire part de leurs commentaires.

Il est proposé par M. Réal Pellerin et appuyé par M. Robert Landry d'adopter le procès-verbal du 5 octobre 2010.

Adoptée à l'unanimité.

5. SUIVI DU PROCÈS-VERBAL DU 5 OCTOBRE 2010

M. Réal Pellerin demande si la Régie de gestion des matières résiduelles de la Mauricie (RGMRM) a identifié la cause de la trop grande quantité de zinc dans l'eau à la sortie de la station d'épuration. M. Comtois explique qu'il soupçonne que cette problématique provient de l'enfouissement de boues provenant de la station d'épuration de la Ville de Trois-Rivières. La Ville Trois-Rivières utilise un produit contenant du zinc pour la protection de son système de tuyauterie. La problématique ne s'est pas représentée.

M. Pépin mentionne que l'analyse des échantillons prélevés pour la vérification de l'efficacité de la torchère a révélé que la torchère répondait parfaitement aux normes.

M. Simard demande si la RGMRM a répondu à la demande faite par le comité vigilance à la dernière rencontre afin d'obtenir le schéma du processus de dégradation des matières organiques et l'annexe 7 du rapport du suivi environnemental (suivi de la qualité de l'eau souterraine). M. Daniel Pépin souligne que le suivi n'a pas été fait et qu'il assurera le suivi pour la prochaine rencontre.

M. Réal Pellerin demande si la collecte des matières organiques (3e voie) sera implantée en Mauricie. M. Pépin mentionne que la RGMRM se conformera à la politique provinciale de gestion des matières résiduelles en ce qui concerne les matières organiques, mais qu'elle cherche une façon de le faire sans avoir à implanter une collecte supplémentaire (3e voie). Des représentants de la RGMRM partiront en mission économique en Europe la semaine prochaine. Le but de cette mission est d'aller visiter des sites de compostage, de méthanisation et de tri de la dernière génération. L'ultime solution sera la 3e voie, mais la RGRMR analysera toutes les autres possibilités avant d'aller de l'avant.

L'implantation d'une collecte 3e voie coûterait environ 5 000 000 \$ pour la Ville de Trois-Rivières. Par la suite, les coûts annuels d'opération de cette collecte pour la Mauricie seraient d'environ 5 000 000 \$. M. Pépin souligne que plusieurs ajustements seront nécessaires dans les prochaines années. À partir de 2013, il sera interdit d'enfouir du papier et du carton et une surveillance accrue des sites d'enfouissement sera exercée par le gouvernement pour s'assurer que l'interdiction est respectée.

6. DOSSIER DES ODEURS

M. Comtois mentionne que sous peu la RGMRM procédera à l'essai d'une nouvelle méthode d'atténuation des odeurs. Un appareil ressemblant à un canon servant à la production de neige artificielle sera utilisé pour l'application d'un produit masquant pour les odeurs sur la face active de la cellule d'enfouissement. Mme Sylvie Gamache souligne qu'un article sera préparé et publié dans le journal *Le Stéphanois* du mois de juin pour informer les citoyens sur cet essai.

7. SUIVI DE L'ARRIVÉE DES MATIÈRES RÉSIDUELLES AU LIEU D'ENFOUISSEMENT TECHNIQUE DE SAINT-ÉTIENNE-DES-GRÈS

M. Pépin mentionne que comparativement à l'année dernière le site a enfoui 3 000 tonnes de moins. Il prévoit qu'environ 230 000 tonnes seront enfouies en 2011. Il souligne que de moins en moins de matières sont enfouies. Le recyclage est de plus en plus efficace et les ICI (industries, commerces et institutions) font de plus en plus d'efforts pour recycler, car les coûts de l'enfouissement sont plus élevés.

8. SUIVI ENVIRONNEMENTAL DU LIEU D'ENFOUISSEMENT SANITAIRE DE SAINT-ÉTIENNE-DES-GRÈS

M. Daniel Pépin mentionne que la RGMRM vient tout juste d'envoyer son rapport environnemental annuel au ministère du Développement durable de l'Environnement et des Parcs (MDDEP). Le MDDEP a demandé des précisions à la RGMRM. Dès que le rapport final sera prêt, il sera présenté aux membres du Comité de vigilance par Mme Julie Pinard (responsable environnement à la RGMRM).

9. VARIA

M. Robert Landry demande si la RGMRM pourrait informer les citoyens de Saint-Étienne-des-Grès sur l'évolution, dans le temps, de la quantité de matières envoyée au recyclage. Mme Gamache mentionne qu'il est possible d'obtenir les quantités par MRC sur le territoire. Un article sera préparé et envoyé au journal *Le Stéphanois* pour être publié.

10. DATE ET LIEU DE LA PROCHAINE RÉUNION

Le secrétaire, M. Patrick Simard, informe les membres du Comité de vigilance que les règles de fonctionnement prévoient qu'un appel aux différents collèges électoraux qui composent le comité soit fait tous les quatre ans afin de renouveler leur représentant. Lors de la prochaine rencontre, 4 ans se seront écoulés depuis la création du comité. Les différents groupes seront donc invités à participer à la prochaine rencontre.

Il est convenu que la prochaine réunion aura lieu le 1^{re} novembre 2011, à 19 h à la salle communautaire de Saint-Étienne-des-Grès.

M. Simard et Mme Gamache s'occuperont d'élaborer la liste des personnes et groupes à inviter à cette rencontre (MDDEP, citoyens Mont-Carmel, ...).

Mme Gamache préparera un article pour *Le Stéphanois* du mois d'octobre dans le but d'inviter les citoyens à participer à cette rencontre.

11. LEVÉE DE LA RÉUNION

L'ordre du jour étant épuisé, la réunion est levée.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

CE 18^{ÈME} JOUR DE JANVIER 2012



Patrick Simard, secrétaire
Comité de vigilance du lieu d'enfouissement
technique de Saint-Étienne-des-Grès